un panier ayant contenu du fromage qui aura sans doute, servi à faire taire l'animal.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la chocolaterie Franchomme et Fauchille, un domestique, Emile Vandrisse, s'est fait une entorse au genou droit au cours de son travail. Quinze jours de repos. Docteur Ducroquet.

HALLUIN

RÉCEPTION DU NOUVEL AN. — Comme les années précédentes, la municipalité recevra à la Mairie, le jeudi, 31 décembre, de 3 à 4 heures, les fonctionnaires des différentes administrations de la Ville.

LES RONDES DE POLICE. — A la suite des événements qui se sont produits à Halluin, il y a quelques semaines, des rondes de police sont faites chaque soir. Dans la soirée de lundi, deux individus qui n'ont pu fournir aucun renseignements sur leurs moyens d'existence, ont été menés au violon municipal.

DANS la matinée de lundi, la police apprit qu'un individu de mine suspecte cherchait à vendre un cheval. Amené en présence de M. le commissaire de police, cet individu, qui dit habiter Haubourdin, a été maintenu en état d'arrestation jusqu'à ce que l'on connaisse la provenance du cheval.

RONCQ

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE recevra les fonctionnaires de la commune vendredi prochain, 1er janvier, à onze heures du matin.

BOUSBECQUE

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — La catholique population de Bousbecque a appris avec une grande satisfaction que Pie X, par un bref en date du 20 décembre dernier, a nommé chevaliers de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, M. Jean Dalle-Dufour, maire, et Antoine Dalle, adjoint. C'est la récompense accordée au dévouement à la cause catholique dont font preuve depuis de longues années les deux honorables magistrats. Le Souverain Pontife, dans son bref, se plaît à reconnaître que M. Dalle-Dufour, en même temps qu'il gère avec intelligence les intérêts de la commune, maintient à Bousbecque les principes et les pratiques de la religion.

LE CONCOURS LINIER. — Le jury institué pour le concours linier annuel organisé par la Société des Agriculteurs du Nord et par le Comité Linier du Nord de la France, se rendra aujourd'hui à Bousbecque pour examiner les échantillons des produits présentés par les cultivateurs. Le jury qui est composé de MM. Guillemant, filateur à Seclin; Emile Gavelle, filateur à Lille; Leroy, négociant en lin à Lille, et Debievre, secrétaire du Comité Linier, se rendra à huit heures du matin, à l'usine de M. Jean Dalle-Dufour, au chemin des Vaches, où a eu lieu la manutention des lins exposés.

QUESNOY-SUR-DEULE

A LA SUITE D'UNE DISCUSSION, un commissionnaire, Désiré Cornard, rue des Vignes, a frappé brutalement sa femme, lui écrasant un doigt et la blessant légèrement à la tête. La malheureuse, qui ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, est d'ailleurs assez souvent en butte aux brutalités de son mari. Procès-verbal a été dressé.

LA LIGUE DE LA PATRIE FRANÇAISE avait organisé, dimanche soir, une réunion dans la salle des fêtes du café de l'Harmonie, rue Belle-Croix. Environ trois cents personnes y assistaient. M. le docteur Doumer, président, était entouré des principales notabilités de la ville. Les orateurs inscrits, se sont élevés avec une grande énergie contre les agissements de la franc-maçonnerie, les actes du gouvernement et les menées dreyfusistes. Un ordre du jour acclamant les orateurs a ensuite été voté et la réunion s'est terminée sans incidents.

LES FUNÉRAILLES de M. J.-B. Logie, rentier, âgé de 74 ans, membre de la *Société des Anciens Militaires*, ont eu lieu, lundi matin, à dix heures. Le corps a été porté par les sociétaires. Tous les membres assistaient aux obsèques, ayant à leur tête M. le docteur Semaine, président d'honneur. Aucun discours n'a été prononcé.

COMINES

UNE RÉPONSE de M. Ducarin à la circulaire que nous avons analysée à propos de la question des brasseurs, a été distribuée dimanche. M. Ducarin présente un tableau comparatif des sommes rapportées à l'octroi du fait de la perception d'une taxe de 1 fr. 50 à l'hectolitre perçue sur les bières consommées dans quelques villes voisines.

Voici ce tableau :

Seclin, 6.823 habitants; 3 fr. 60 par habitant; recette annuelle, 24.562 fr. 80.

Haubourdin, 6.485 habitants; 4 fr. 65 par habitant; 39.434 fr. 39 par an.

Loos, 9.513 habitants; 4 fr. 48 par habitant; 42.699 francs 25 cent. par an.

Comines, 8.029 habitants, 8 fr. 64 par habitant; 81.243 fr. 50 par an.

M. Ducarin conclut que depuis quinze ans le budget communal a été lésé de plus de 200.000 francs et il constate que les brasseurs refusent d'accepter le part de 30.000 francs.

LES PLANTEURS DE TABAC sont informés que l'expertise des tabacs aura lieu aux dates ci-après :

MM. *Jules Dhoine*, 12 janvier; *Henri Masquelin* fils, id.; Désiré Montaigne, id.; Florent Dal, 29 janvier; Henri Delmotte, id.; Jules Lesaffre, id.; Charles Cochez, 1er février; J. Ghestem-Desprez, id.; Jules Hasbroucq, id.; Eduoard Leclercq, id.; Louis Parez, id.; Narcisse Potié, id.; Désiré Couque, 2 février; Eloi Dumortier, id.; Paul Lesaffre, id.; Louis Olivier, id.; Anatole Six, id.; Louis Goeman, id.; Henri Titeca, id.; Veuve Baron, 3 février; Louis Duhamel, id.; Jules Dumortier, id.; Désiré Duincuilin, id. Les tabacs devront être rendus la veille dans les magasins de Lille.

POUR UN LIEVRE. — Lundi matin, vers onze heures, un marchand de comestibles, M. D..., domicilié à Comines (Belgique), tenta de passer un lièvre sans acquitter les droits. La douane surprit le fraudeur, et comme il se trouvait en cas de récidive, il fut arrêté. Grâce à l'obligeance d'un industriel qui passait au même moment et qui se porta caution, le marchand a été remis en liberté.

WERVICQ-SUD

DES MALFAITEURS se sont introduits pendant la nuit, dans le poulailler de M. Logie, cabaretier à la Montagne, et ont dérobé deux coqs et deux poules de races. La gendarmerie d'Halluin est informée.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

MEUBLES DE FANTAISIE
Cadeaux d'Etrennes
AU BERCEAU D'ARGENT 20, rue de Paris LILLE
Modèles nouveaux — GRAND CHOIX
31207

LILLE

LES RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE. — Voici la liste des récompenses qui intéressent notre circonscription :

Prix d'encouragement au dévouement, au travail, à l'épargne : Clémence Floyart, Alphonsine Cottignies, Alphonse Morel, Leon Lagneau, Jules Défesoluse, ouvrier chez MM. Ernoult-Bayart frères, teinturiers à Roubaix; Pierre Wanez, directeur de filature chez MM. Scalabre-Deltour et fils, à Tourcoing; J.-B. Cardon, tisserand chez M. Truffaut-Buisine, à Willems; Célina Lampe, encaisseuse à la Société Anonyme de Roubaix, rue du Curoir; Liévin Demoerloose, tourneur en fer chez MM. Skène et Devallée, fondeurs-constructeurs à Roubaix; Hortense Stal, femme de chambre, puis femme de confiance dans la famille Gaydet, à Roubaix; Alexandre Soetemand, ouvrier chez M. Albert Scrive, fabricant d'épingles à cheveux.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — En raison des deuils récents de l'Université catholique, les réceptions officielles du jour de l'An sont supprimées.

SOCIÉTÉ DES VOYAGEURS ET EMPLOYÉS DU NORD. — L'assemblée générale de fin d'année a eu lieu le 27 décembre. L'actif de la Société est de 482,176 francs, le nombre des sociétaires de 3,291.

Ont été élus : secrétaire général, M. Georges Delfarde; secrétaire adjoint, Jean Glorian; membres du conseil, MM. Ernoult, Dumont, Chrétien, Debats, Béghin, Vandaele, Despert et Delbosère.

Le nombre de votants était de 312. Une quête au profit de l'hôtel de la mutualité a produit 32 francs.

LES TOMBOLAS. — Voici les numéros gagnants du *Cercle philanthropique de Lille*, (suite) :

40.843	41.306	41.475	41.580	42.092	42.341	42.427
42.611	42.722	53.257	43.284	43.308	43.404	43.786
43.945	44.031	44.197	44.853	44.865	47.336	47.822
48.402	49.501	50.124	50.245	50.819	50.820	51.147
51.238	51.481	51.563	51.847	52.704	52.715	52.908
53.036	53.314	53.531	53.667	53.879	53.937	54.206
54.516	54.704	54.725	54.906	56.436	57.203	58.112
58.404	59.413	60.597	60.599	60.635	60.746	60.892
60.947	60.963	61.223	61.968	61.584	61.625	61.822
62.123	62.269	62.613	62.824	62.884	62.995	63.045
63.112	63.193	63.469	63.647	63.762	63.821	64.002
64.107	64.179	64.228	64.252	64.282	64.677	64.972
65.530	67.105	67.409	67.747	67.945	69.719	70.084
70.102	70.205	70.334	70.386	70.696	71.617	72.290
72.331	72.465	72.541	73.408	73.448	73.478	73.504
73.647	73.683	74.504	74.630	74.712	74.984	75.110
76.944	78.123	78.943	79.125	79.806	80.101	80.322
81.107	81.485	81.596	81.761	82.246	82.463	82.713
82.790	83.639	83.641	83.943	84.062	84.227	84.449
84.609	84.854	85.832	86.625	87.347	87.414	87.528
88.100	88.121	89.240	89.514	90.206	90.328	90.662
90.835	90.956	91.129	91.642	91.738	91.810	91.876
92.233	92.601	92.658	92.873	92.908	92.972	92.991
93.005	93.429	93.439	93.649	93.811	94.179	94.190
94.225	94.300	94.301	94.304	94.432	94.615	94.631
94.671	94.781	94.902	94.956	95.204	95.228	96.246
97.035	97.447	97.528	98.723	99.336	100.029	100.036
100.266	100.334	100.360	100.371	101.083	101.390	101.620
101.652	101.842	102.052	102.213	102.457	102.548	102.581
102.935	103.121	103.501	103.554	103.589	104.015	104.246
104.281	104.676	104.780	105.405	105.739	107.257	107.946
108.821	109.302	109.307	109.339	110.029	110.112	110.210
110.317	110.383	110.443	110.671	110.798	110.881	111.372
111.495	111.821	111.832	111.937	112.072	112.131	112.541
112.624	112.650	112.679	112.801	112.835	112.946	112.975
113.002	113.815	113.942	114.320	114.416	114.433	114.447
114.646	114.632	114.740	114.799	114.977	115.745	115.819
117.303	117.710	117.947	118.414	119.519	119.527	119.617
120.515	120.533	120.762	120.849	120.883	120.987	121.012
121.128	121.131	121.156	121.289	121.310	121.809	121.840
121.982	122.237	123.090	123.842	124.003	124.033	124.401
124.613	128.324	128.423	128.739	129.548	130.605	131.118
131.507	131.526	131.592	131.928	131.937	132.922	133.034
133.174	133.249	133.511	133.583	133.732	133.955	134.026
134.131	134.195	134.650	136.223	137.200	137.634	137.835
137.928	139.646	140.317	140.507	140.968	141.066	141.349
141.476	141.510	141.542	141.831	142.543	142.602	142.684
143.191	143.612	143.921	143.934	144.514	144.532	144.598
144.936	144.937	145.337	145.606	145.943	146.242	146.832
147.117	147.414					

Etrennes 1904. «Au Chariot d'Or», A Degroux, 50, Grande-Place, Lille. Liquidation sérieuse. Cessation de commerce. Grand stock de diamants avec 20 0/0 de rabais. Choix complet de bijouterie, d'orfèvrerie dans des conditions extra avantageuses. 41425

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *Syndicat des ouvriers emballeurs, camionneurs et manutentionneurs de Roubaix-Tourcoing et environs.* — Réunion, demain mercredi, au siège, 52, rue Nain. Affaire urgente.

Croix. — *Chorale « Les Trouvères ».* — Répétition jeudi, 31 janvier, à huit heures et demie précises. La société étant en formation, les intéressés qui désireraient en faire partie, sont priés de se faire inscrire au local, *Café Belle-Vue*, chez M. H. Jorion.

—— La *Société de secours mutuels St-Pierre* (Crêchet) a, dans son assemblée générale et trimestrielle du 27 décembre, procédé au renouvellement de sa Commission. Le président, M. E. Ruche, dont le mandat n'est pas terminé, n'était pas soumis à élection. Ont été élus : Vice-président, M. E. Leveaux; trésorier, M. J. Masquelin; secrétaire, M. R. Vandriessche; administrateurs, MM. L. Carton, H. Duquennoy, Os. Desquiens et G. Lepiat.

POUR CAUSE DE DÉMOLITION
Rue de la Gare, 7 bis, ROUBAIX
Vente à toute offre acceptable de toutes les marchandises en magasin, pour deux jours seulement. 46087d

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELATTRE-AILLIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Rosalie AILLIEZ, veuve de M. Amé-Louis DELATTRE, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1903, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 30 courant, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrème, 119. 46079

Les amis et connaissances de la famille ALLARD-SQUELBUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-par tdu décès de Dame Julienne SQUELBUT, décédée à Roubaix, le 27 Décembre 1903, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le Mercredi 30 courant, à trois heures, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 51, à deux heures trois quarts.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DEMESSINE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amand DELANNOY, ancien combattant de 1870, époux de Dame Hortense DEMESSINE, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 26 décembre 1903, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 29 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouvaux, 33.

MARIAGES & FIANÇAILLES

On annonce les fiançailles de M. le docteur Millet, de Condé, et de Mlle Marcelle Castiau, fille de M. Fernand Castiau, notaire à Condé.

—— On annonce qu'un double mariage sera célébré à Gouy-Saint-André (Pas-de-Calais) à la fin de janvier. M. Penet, propriétaire agronome, originaire des plus vieilles familles du pays, marie ses deux filles, Mlle A. Penet à M. Béland, ingénieur aux mines de Noeux, et Mlle C. Penet, à M. Jean Mourot, brasseur au Parcq.

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

A la cour d'appel de Douai — Les Petits Frères de Marie

La cour d'appel de Douai a rendu, lundi, onze arrêts dans onze appels concernant d'anciens Petits Frères de Marie, régulièrement sécularisés et condamnés en première instance sous inculpation d'avoir formé ou continué une congrégation non autorisée.

La cour a acquitté les instituteurs de Courrières, de Flines-lez-Raches, de Croix, de Morbecque, de Renescure, de Linselles, de Fresnes et des écoles des rues Mercier et d'Esquermes, à Lille.

La cour a confirmé le jugement condamnant les instituteurs des écoles des rues de Londres et de Canteleu. Cet arrêt est basé sur ce fait que les prévenus continuaient à vivre en commun.

EMPLOIS CIVILS. — Sont nommés receveurs-buralistes de première classe :

M. Albert Périneau, ex-maréchal des logis au 8e régiment de cuirassiers, à la recette de la Thieuloye.

M. Alphonse Cogez, adjudant au 84e régiment d'infanterie à la recette de Serqueux (Seine-Inférieure).

M. Abraham Nisse, ex-sergent au régiment des sapeurs-pompiers, à la recette de Saultain. M. Emile Gadel, adjudant au 145e régiment d'infanterie, à la recette de Thiancourt (Meurthe-et-Moselle). M. Pierre Genestine, ex-adjudant au 9e régiment d'infanterie, à la recette de Fauquemberques. M. Charles Degrave, ex-maréchal des logis chef au 21e régiment de dragons, est nommé à la recette de Ligny-lez-Aire.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 28 décembre 1903.

Président, M. CARISSIMO.
Assesseurs : MM. POLLET et WATTINE.

LA CRISE LAINIÈRE DE 1900. — Le Tribunal a rendu son jugement dans la demande en admission de 305.579 fr. 10 au passif de la liquidation Six-Roussel, formulée par le liquidateur de Mme veuve Vandeputte.

Le tribunal, après avoir examiné les différents chefs de la demande du liquidateur de Mme veuve Vandeputte, renvoie pour quelques-uns les parties devant un juge-commissaire et sur les autres, tranche des questions de principe en déclarant que jamais des dettes ne peuvent être compensées par des créances préexistantes dans une liquidation judiciaire.

Enfin, le Tribunal déclare la veuve Vandeputte non recevable dans sa demande d'admission au passif de la liquidation Six-Roussel, puisque la preuve est faite que toutes les opérations ont été faites en participation soit en compte à demi, soit en compte à tiers; condamne veuve Vandeputte aux dépens et donne acte au liquidateur de MM. Six-Roussel, de ses réserves pour une action pareille qu'il pourrait intenter.

MAISON FONDÉE EN 1841
COFFRES-FORTS ROTRU
à nouvelles Cloisons métalliques armées, imperforables et incombustibles, BREVETÉ S.G.D.G.
SÉCURITÉ ABSOLUE
17, Rue Neuve, 17, ROUBAIX. — TÉLÉPHONE 447.
42107

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction).

Encore les débits de tabac

Tourcoing, le 27 décembre 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous prenons la liberté de solliciter de votre bienveillance, l'insertion de la réclamation suivante :

Il y a quelques jours à peine, un fumeur désolé, se plaignait de ne pas pouvoir obtenir du tabac, parce qu'il ne buvait pas un verre. Il paraît que sa plainte, n'a pas changé cette coutume, de devoir prendre une consommation, pour en obtenir un paquet; car, pas plus tard qu'hier, une personne de nos connaissances a encore reçu le même refus.

C'est vraiment regrettable que pareille coutume existe, car le fumeur privé de tabac, éprouve la tentation de s'en procurer en Belgique.

Nous espérons, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien accueillir cette nouvelle réclamation, et nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Des fumeurs intéressés.

La distribution des secours aux réservistes

Mouvaux, le 23 décembre 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre bienveillance, pour demander par l'intermédiaire de votre journal, si la Municipalité de Mouvaux a le droit de secourir les uns et pas les autres.

J'ai fait une demande de secours pour une période de 13 jours, car je suis cabaretier, comme un de mes voisins, et je me trouve dans la même situation que lui. J'ai 3 enfants comme lui, — Or, ce voisin, ainsi que bien d'autres que je pourrais citer, a obtenu des secours; lorsque ma femme s'est présentée pour toucher, on lui a répondu *qu'on ne payait pas les patentés;* aussi s'est-elle empressée d'invoquer le précédent signalé plus haut. Pourquoi deux poids et deux mesures?

J'ai l'honneur de vous saluer et de vous remercier.

GUSTAVE MILLESCAMPS,
Rue de Roubaix, 64, à Mouvaux.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT, SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

A. B. — Il n'y a aucun inconvénient à cela. —— *C. W.* 31. — C'est suffisant. —— *A. M. F.* — Non. —— *Dumet.* — 1° Dans six ou sept jours, si votre correspondant vous répond de suite; 2° Oui; 3° On en fait la déclaration à la police. —— *P. J.* 130. — Nous avons commencé, dimanche, la publication de cette liste. —— *Un pinchonneux embêté.* — Votre question est très intéressante et très délicate; on peut se demander, en effet, si les concours de pinsons ne vont pas être supprimés, non par la loi nouvelle, comme vous le disiez, mais par l'arrêté nouvellement pris par le Préfet du Nord. Celui-ci ne défend pas la détention des oiseaux utiles à l'agriculture, et notamment des passereaux (les pinsons sont de l'ordre des passereaux) et strictement parlant le concours en lui-même ne constituera pas un délit. Mais l'arrêté en question prohibe la capture, l'importation, la vente, le colportage des mêmes oiseaux; c'est après les avoir capturés et en tout cas en les transportant dans la rue, par suite en les colportant, que les concurrents pourront se rendre au concours et par suite, il sera possible de leur dresser procès-verbal. Il serait à souhaiter que cette question fût élucidée, car elle intéresse de nombreux habitants de nos régions. —— *Colonel.* — Non. —— *A. V. M.* 13. — Personne ne peut accorder valablement l'autorisation de porter une arme prohibée, pour quelque motif que ce soit. C'est ainsi qu'il y a peu de temps, un Parquet du Midi a poursuivi et fait condamner pour port d'arme prohibée une personne qui, passant la nuit avec des objets précieux sur une route déserte et dangereuse, attaquée par des voleurs, avait tiré sur eux! —— *X. Z.* — Cela nous paraîtrait dangereux et permettre un procès en concurrence déloyale. —— *Octave* 21. — Un jeune homme ne peut se passer du consentement de ses parents pour se marier qu'à l'âge de 25 ans. Quant à ses habits, s'ils lui appartiennent, il a le droit de les prendre. —— *J. D. H.* — 1° Cela est probable, si l'administration l'apprend; 2° Toutes les lois sont publiées au *Journal officiel;* c'est là que vous la trouverez. —— *B. D. Grand plaisir.* — Il n'y a de courtes prescriptions que pour les fournitures faites par un commerçant à un non commerçant. Le cabaretier qui a reçu de la bière de son brasseur ne prescrit sa dette que par 30 ans.

—— *Tourcoing-ringueur.* — Non. Il faut être Français pour pouvoir soumissionner.

Un Cycliste 170. — 83 kilomètres. —— *D. H. L.* — S'il s'agit d'une gérance, la patente et la licence doivent être au nom de la maison qui est le commerçant réel. Le permis peut être au nom de l'un ou de l'autre.

Prime absolument gratuite
OFFERTE PAR
LA CONFIANCE
du 1er au 10 Janvier

A tous ses acheteurs, la Coopérative **LA CONFIANCE**, rue Ma Campagne, offre gratuitement
2 VASES OU UNE JARDINIÈRE BLEU DE SÈVRES
décors émaux
Pour bénéficier de cette prime, il suffit d'acheter un litre de liqueur extra fine (Anisette, Curaçao, Cassis, etc.), à 3 francs le litre.
Cette prime ne sera donnée qu'une seule fois à chaque client qui, néanmoins sera autorisé, en achetant deux litres de liqueur différente, à prendre les deux vases et la jardinière de façon à avoir, complète, une garniture de fenêtre ou de cheminée.
LA CONFIANCE est la première société qui ait créé à Roubaix une distillerie de liqueurs fines. 45877

CONCERTS & SPECTACLES

HIPPODROME-THÉATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 3 janvier 1904, en matinée et en soirée, représentation de gala avec le concours de Carmen d'Assiva, le plus jeune auteur du monde, âgée de 12 ans, membre de la Société des Auteurs dramatiques, interprétant elle-même ses œuvres. Elle est accompagnée de M. Tautfenberger, 1er sujet du Théâtre des Bouffes-Parisiens; MM. Charly, du Gymnase; M. Lorenez, du Vaudeville; Mme Mary Aubert, du Tréteau de Tabarin; Mme Castelly, du Vaudeville. Le spectacle se composera du succès actuel du Théâtre Antoine, *La Paix chez soi*, de Georges Courteline; de diverses pièces de Mlle Carmen d'Assiva; de *Les Boulonnades*, revuette-fantaisie, de MM. Mery et Secrétan; *Chansons Provençales; Chansons* 1830, monologues, etc.

ROUBAIX. — *La fête de gymnastique de la « Roubaisienne » à l'Hippodrome.* — Ainsi qu'on pouvait le prévoir, la salle de l'Hippodrome était archi-comble, lundi soir, pour la fête de gymnastique organisée par la *Roubaisienne*. Soirée attrayante et réussie sous tous les rapports, et dont le très grand succès rejaillit sur le chef dévoué, M. Piesvaux. Grâce à ses aptitudes et à son énergie, la *Roubaisienne* a atteint, pour ainsi dire, l'apogée de la renommée; une pareille société honore grandement Roubaix.

La *Fanfare Delattre*, dirigée avec autorité par M. Knor, a très allègrement exécuté un morceau d'ouverture, au début de chaque partie, qu'on a vigoureusement applaudi. Les gymnastes ont exécuté des mouvements d'ensembles généraux de la 23e fête fédérale, avec une grande précision; ils ont encore été applaudis dans les sauts de fenêtre, ainsi qu'aux exercices combinés aux barres fixes et parallèles, qui ont fait apprécier toute la force de la section de concours. Les pupilles qui sont aussi fort bien dirigés, ont prouvé, dans leurs exercices avec bâton et aux barres parallèles, qu'ils étaient dignes de leurs aînés. Quelques gymnastes ont fait une partie de lutte libre. Un tableau vivant: *La Garde du Drapeau* a produit une grande impression sur l'assistance qui a chaudement acclamé la *Marseillaise*, jouée par la *Fanfare Delattre* et récitée avec beaucoup d'expression par M. A. Dhaene. Cette scène évoquait les glorieux souvenirs des héros du premier Empire. M. Dhaene a encore retrouvé le même succès dans un monologue irréprochablement détaillé. Signalons également *La Valse des Rubans*, par un groupe de jeunes fillettes, et *Les Ecoliers*, ballet-pantomime du meilleur effet. M. Dessauvages a provoqué une franche hilarité avec ses pasquilles tourquennoises, et surtout dans la scène militaire: *L'arrivée des bleus à la cantine;* il a été rappelé et souvent acclamé.

—— *L'Association lyrique et Dramatique de Roubaix-Tourcoing* a donné, dimanche, une charmante soirée de famille dans la salle des fêtes du Café Pandore, qui contenait un nombreux auditoire. Cette société a interprété avec talent *La Mariée du Mardi-Gras*, comédie en trois actes. Plusieurs acteurs ont fait sérieusement valoir leurs aptitudes scéniques. Nous devons mentionner particulièrement MM. Max Lignière (Lyris Chevreau), J. Roussel (Groseillon), J. Reiter (Peau de Satin), N. Lignière (Clodomir); Mmes Jane Mary (Bérénice Lamazou), Vandenheede (Léonie Boudinier), P. Devaere (Mme Boudinier), Courcelle (Loulou), Siohenaef (Pichenette). Un bal très animé a clôturé cette fête intime.

—— *Cercle de la Concorde.* — Ce n'est pas une mince affaire pour un groupe d'artistes amateurs de monter l'*Aiglon*. Le drame de Rostand qui demande de ses interprètes un réel talent scénique, a été rendu avec une vérité et une science qui prouvent chez ceux qui avaient assumé cette tâche ingrate de réelles qualités artistiques. Il est à regretter seulement que l'on n'ait eu que les deux actes intitulés : « Les ailes qui battent et les ailes qui s'ouvrent ». Les intermèdes ont été remplis par une symphonie, MM. Hennebelle et O. Lenne qui se sont vraiment distingués. M. Lenne s'est attribué surtout une grande partie du succès avec ses monologues comiques. La salle était archi-comble de spectateurs qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements ni dissimulé leur satisfaction.

ROUBAIX. — A l'occasion de la fête de Noël, le *Cercle Artistique* avait organisé une charmante soirée en faveur de ses membres actuellement sous les drapeaux. La salle des fêtes du Café Pandore était comble. L'orchestre a exécuté un morceau d'ouverture, puis Mlle Delbroucq et M. Drion ont joué une fantaisie pour piano, à quatre mains, qui a été très applaudie. M. Molard est un monologuiste de talent, il a récité avec beaucoup de naturel une scène dramatique. MM. E. Mollet et Vandekerkove, deux excellents chanteurs comiques, ont provoqué une franche gaieté et des bravos mérités; Mlle Busnachs, qui possède une jolie voix, a chanté l'air d'*Hamlet*, avec de sérieuses qualités musicales; elle a été très acclamée. Signalons encore « Les Tom-Pouces » qui ont obtenu beaucoup de succès. Afin d'éviter les droits d'auteurs de la société « L'Art Dramatique de Nancy », la comédie *Le doigt dans l'œil* a été remplacée par des monologues et chansonnettes, interprétés par Mme Dalbaret et MM. Emile Mollet et Octave Vandekerkhove.

—— Le Cercle artistique *L'Avant-Garde* vient de donner une fête de famille très réussie dans la salle du *Maréchal de Coyghem*, Grande-Rue, qui contenait une nombreuse assistance. On a interprété irréprochablement une pièce inédite, due à la composition d'un membre du Cercle, *La Nuit de Noël*, qui comporte des situations fort dramatiques. Des félicitations reviennent de droit à MM. L. Vales, E. Dekeyser, Yon, Cartier, Manez, ainsi qu'à Mmes Manez et Godart. Mentionnons aussi une ouverture pour piano par Mlle Josson; une scène de genre par M. L. Vales; un Concerto pour violon et piano par M. Hugues et Mlle Josson. M. Yon, chanteur comique, a facilement egayé l'auditoire. On a terminé la soirée par une comédie en un acte: *Léocadie vendue par son mari*. Les principaux rôles ont été bien tenus notamment par MM. Dekeyser, Yon, Dewilde et Mlle F. Deleye.

—— *L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Archimède* vient de donner, à l'occasion de la Noël, une très belle soirée de famille dans la salle des fêtes de la Mairie. Les élèves de l'école dirigés par M. Delhaye, instituteur, ont exécuté plusieurs chœurs, tels que: *Les Vélocipèdes, La Neige, Le Retour dans la Patrie*, avec un ensemble digne d'éloges. M. Hennebelle, l'excellent ténor, s'est fait applaudir dans l'air de *Carmen* et une délicieuse romance, ainsi que dans le duo de *Lucie de Lammermoor*, où il avait, pour lui donner la réplique, M. Dewispelaere, baryton, qui s'est également fait apprécier dans l'air d'*Hérodiade* et *La Toussaint*. M. Bataille, élève de l'école, a très bien dit un monologue comique, et M. Bouche, un monologue dramatique. M. G. Roobier, de l'Institut des Aveugles de Ronchin, a exécuté un 2e morceau de concert pour saxophone, avec le talent musical qu'on lui connaît. Signalons un *Ballet Normand* dansé dans la perfection par un groupe d'élèves, ainsi que les *Petits Pifferari*, qui ont obtenu un très vif succès. Une fantaisie musicale: *La Fanfare de Trépigny-les-Mélons* a provoqué une hilarité générale. La soirée était terminée par une comédie, bourrée d'incidents comiques: *A la chambrée*, prestement jouée par MM. L. Simoens et L. Leclercq, Mme Dewispelaere et M. G. Roobier ont tenu le piano avec le talent qu'on leur connaît.

CROIX. — *Les fêtes de la « Patriote ».* — La seconde séance gymnique et musicale offerte par la *Patriote* à ses membres honoraires, a eu lieu dimanche soir, comme nous l'avions annoncé. L'assistance était pour le moins aussi nombreuse que vendredi, car de succès de la première soirée avait attiré cette fois dans la salle des fêtes tous les protecteurs et les amis de la *Patriote*. Le succès a été également complet, grâce au bel entrain des gymnastes et à l'appoint des artistes engagés. Au cours des deux soirées, des quêtes ont été faites au profit des pauvres et des sociétaires engagés sous les drapeaux.

TOUFFLERS. — Il a été donné, vendredi et dimanche derniers, par la Fanfare municipale et avec le concours d'artistes distingués, dans la salle des fêtes du Grand Cabaret, une grande pièce militaire de théâtre: *Fricotard et Chapuzot*, en trois actes et cinq tableaux. Dans les deux éditions du spectacle, le public était fort nombreux et a beaucoup applaudi. C'est dire que les acteurs et la pièce ont obtenu un très grand succès.

TOURCOING. — *Au patronage Sainte-Anne.* — La section dramatique de l'Association des Anciens Elèves des Frères a donné, dimanche soir, à cinq heures, devant une salle comble une très belle représentation qui a eu un grand succès. Les artistes amateurs ont donné deux comédies: *Le homard et les plaideurs* et *Le Major Tac-Tic*. La séance a été complétée par d'agréables intermèdes.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Le concert organisé par l'*Association des Anciens Elèves du Bourg* a complètement réussi. Le programme, très bien composé, avait attiré un grand nombre de spectateurs; nous devons notamment féliciter Messieurs Dupriez, Flouret, Barjolant et Mmes Renard, Delhaye, ainsi que Mlles Renard, du succès qu'ils ont obtenu. Une mention spéciale à M. Dupriez qui s'est acquitté de la tâche d'accompagnateur en artiste.

— Un accident qui, heureusement, n'aura pas de suites graves, troubla pendant un instant cette fête. Une estrade sur laquelle se trouvaient une centaine de personnes, s'est écroulée, entraînant femmes et enfants qui poussaient des cris d'effroi. Le premier moment de stupeur passé, on constata que seule, Mlle Roger, avait reçu une entorse au pied droit.

—— *La fête de gymnastique* offerte dimanche par la Société *La Renaissance*, a été un véritable succès pour les organisateurs. Les nombreux spectateurs qui garnissaient la salle des fêtes de la société ont acclamé et applaudi les interprètes qui se sont successivement produits. En outre des gymnastes, nous adressons des félicitations à l'Harmonie « Les Amis Réunis » qui prêtait son gracieux concours à cette fête.

BOUSBECQUE. — Dimanche, a eu lieu, dans la salle de l'école libre un brillant concert, au profit des œuvres catholiques. Le programme, des mieux composés, a été rempli à la satisfaction générale; aussi le public n'a-t-il pas ménagé